

NOË #111

le magazine de One Voice



DOSSIER

CHASSE: AUCUNE TRÊVE POUR LES ANIMAUX

Chasseurs et autorités main dans la main : nos luttes pour dénoncer leurs manœuvres.



LOUPS

Ils ont toujours besoin de nous

EXPÉRIMENTATION ANIMALE

En route vers la transparence !

PEPA ET KAYLIE

Quand la violence frappe au sein des foyers

SOMMAIRE

Édito	1
Qui-vive	2
Dossier	3
Chasse : jamais de répit	3
En campagne	
Au chevet des chevaux	7
Animaux expérimentés : les laboratoires sommés de rendre des comptes	8
Pepa et Kaylie, deux petites chiennes en sursis	9
Loups : l'appel à tuer qui ne passe pas	10
Agissons ensemble	11
Ils parlent de nous	13

L'automne devrait être une saison de paix pour les animaux et les amoureux de la nature. Une quiétude sans cesse confisquée par les chasseurs. Ce Noé spécial chasse dévoile notre travail au long cours pour démonter la propagande et les manœuvres de ceux qui, au nom de la « régulation », ne font que semer la terreur.



Siège social, Département administratif et missions

BP 41 - 67065 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 35 67 30
info@one-voice.fr WWW.ONE-VOICE.FR

Noé n° 111, novembre 2024. Directrice de publication : Muriel Arnal. **Rédactrice en chef :** Mélissa Saule. **Rédacteurs :** Marie-Sophie Bazin, Marion Henriot, Jessica Lefèvre-Grave, Mélissa Saule. **Révision :** Méryl Pinque. **Graphisme :** Sweet Punk. **Mise en page :** Marie Fournier. **Imprimeur :** Laplante (33). Imprimé avec encres végétales sur papier certifié PEFC 100 %. **Dépôt légal :** 4^e trimestre 2024. **Numéro d'ISSN :** 1767-882 x.

Abonnements : une année (3 numéros) : 12 euros. Merci d'adresser vos demandes, coordonnées et règlements à l'ordre de One Voice, à l'adresse ci-dessous : One Voice - BP 41 - 67065 Strasbourg Cedex.

Crédits photos : Couverture : One Voice. Sommaire : Murart/AdobeStock. Page 2 : Ana Gram/AdobeStock. Page 3 : One Voice. Page 4 : Gsagi/iStock, One Voice. Page 5 : Lukas/AdobeStock, Alonbou/AdobeStock, Bridgephotography/AdobeStock. Page 6 : Slowmotiongli/AdobeStock, Frank Fichtmüller/AdobeStock. Page 7 : Girodji/AdobeStock, One Voice. Page 8 : Rita Kochmarjova/AdobeStock, Edwin Butter/AdobeStock. Page 10 : Camille/AdobeStock. Pages 11 et 12 : One Voice, DR. Page 13 : DR. Page 14 : Menno Schaefer/AdobeStock.



UN FEUILLETON POLITIQUE BIEN LOIN DES ANIMAUX

Chères amies, chers amis,

Où sont passés les animaux ? Nous savons qu'ils ont toujours été le dernier souci de nos dirigeants, mais ils sont devenus un non-sujet. Comme s'ils avaient été effacés, qu'ils n'existaient plus.

Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin dernier, les politiques ont envahi le paysage médiatique, se sont emparés des plateaux télévisés, des ondes radio, des réseaux sociaux. Aucun d'entre eux n'a eu un mot laissant entendre que la cause animale faisait partie de ses préoccupations. Même la « protection de la biodiversité », « l'avenir de la planète », ont déserté le champ lexical de la campagne.

Après ce silence assourdissant, les affrontements entre partis, la valse des candidats pour Matignon, la situation est pire qu'avant. Notre nouveau Premier ministre n'a jamais caché son amitié pour le milieu cynégétique. « J'ai été pendant plus de deux ans le ministre des chasseurs, mais aussi celui des pêcheurs. J'ai donc un lien avec eux et, plus largement, avec le monde rural. Qui est fort, sincère et inébranlable »,

déclarait-il aux journalistes du *Chasseur français* en 2021. Sans complexe, il a réaffirmé sa position le 9 septembre dernier sur France 2 alors que les accidents mortels pour les humains se multiplient et font de plus en plus scandale. Selon lui, « la chasse est une passion [...] pratiquée par des gens sérieux [...] encadrée suffisamment. »

Le destin de la nature, des animaux et des promeneurs est donc confié à ceux qui les assassinent.

C'est à nous, citoyens du monde et respectueux de toute forme de vie, d'unir nos forces pour contrer la barbarie. Tandis que les chasseurs ont un boulevard devant eux pour traquer autant les espèces soi-disant « nuisibles » que celles qui sont théoriquement protégées (le gouvernement prévoit d'exécuter 210 loups cette année), il faut plus que jamais faire bloc ! Contre ceux qui les tuent, qui les exploitent, qui les expérimentent, nous ferons toujours barrage.

Le combat continue, merci d'être là !
Muriel Arnal, Présidente-fondatrice

L'ŒIL DE LILY



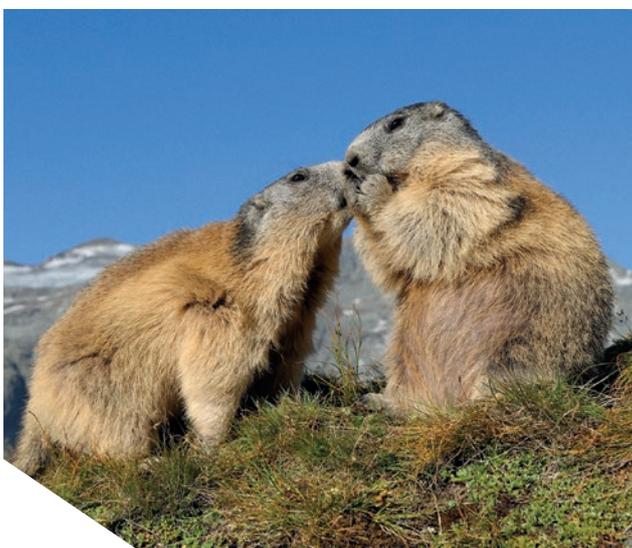
QUI-VIVE

L'ARCHE DE NOËL CONDAMNÉE

Cet été, des mois après le sauvetage des animaux, le refuge maltraitant a enfin été sanctionné. Après notre long travail d'enquête, l'association l'Arche de Noël a été définitivement fermée et condamnée à une amende de 10 000 €. Et son gérant, qui a écopé d'une peine de prison de douze mois avec sursis, devra désormais se tenir à carreau.

DES SERPENTS EXHIBÉS EN DISCOTHEQUE

Utilisés comme de vulgaires produits d'appel, exhibés sous des flashes aveuglants entre deux numéros de cracheurs de feu, tripotés par les fêtards... C'est l'expérience cruelle et illégale qu'ont subie deux serpents dans une discothèque de Loire-Atlantique en juin. Outrés par le stress indicible ressenti par ces animaux, nous avons porté plainte.



LES MARMOTTES EN DANGER

Les marmottes vont-elles disparaître de nos montagnes pour finir dans les assiettes des chasseurs ? Déjà victimes du changement climatique et bien que protégées par la Convention de Berne, elles restent persécutées pour finir en civet. L'an dernier, aux côtés de nos partenaires, nous avons déposé pour elles un recours devant le tribunal de Grenoble qui a hélas donné raison aux chasseurs. Mais nous allons de nouveau en justice cette année, et continuerons à nous battre jusqu'à l'arrêt de cette chasse.

LE CHIFFRE

350 000

C'est le nombre de signatures recueillies contre la captivité des dauphins. Le 1^{er} août dernier, nos militants se sont joints à 14 autres associations pour le brandir devant le siège berlinois du géant du voyage TUI Group. Ensemble, nous l'appelons à cesser de vendre et de promouvoir des lieux de divertissement avec des dauphins en captivité.

SUR LES RÉSEAUX

Vos correspondances

#JAIMELESRENARDS (SUSPENSION DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES)

Merci et bravo pour cette victoire remportée en faveur des renards, ces êtres magnifiques persécutés par les chasseurs.

Âme Animale (Facebook)

JEU DU COU DE L'OIE À SAINT-BONNET-PRÈS-RIOM

La « fête du cou de l'oie » est une « tradition » absolument abominable. Elle banalise la violence en exposant les enfants à des actes cruels et en les déshumanisant peu à peu.

Martin Chloe (Instagram, extrait de commentaire)

#CIRQUESANSANIMAUX (CIRQUE BENZINI À MARSEILLE)

Révoltant ! Aurons-nous un jour un gouvernement à la hauteur pour stopper cette exploitation des animaux ?

Béatrice Vincent (LinkedIn)



DOSSIER

CHASSE : JAMAIS DE RÉPIT

Non contents de mettre la nature à feu et à sang six mois durant, les chasseurs poursuivent leurs massacres au-delà des dates officielles avec la bénédiction des autorités. Nous défendons les animaux 365 jours par an. Marie-Sophie Bazin

En ce début d'automne, deux gracieuses silhouettes s'élancent dans la brume. Une biche et son petit, né au printemps. Durant des semaines, le jeune faon a passé son temps camouflé dans les hautes herbes, bien à l'abri des curieux. Jour après jour, protégé et allaité par sa mère, il a savouré le simple bonheur d'être en vie, s'émer-

veillant de l'éclosion des fleurs, de la valse des insectes butineurs, de la douceur des rayons du soleil, du murmure de la source d'eau fraîche à quelques pas de là. Maintenant qu'il grandit, il trépigne de l'envie de gambader plus loin, aux côtés de celle qui l'a mis au monde, pour explorer la vaste forêt qui s'étend alentour.

Vies fracassées

Mais ce matin de septembre, des sons puissants ont déchiré le ciel. Droite et immobile, sa mère a scruté l'horizon. Le faon a lu la peur dans ses yeux. Puis, pour la première fois, elle l'a engagé à la suivre. Était-ce vraiment le bon moment, celui qu'il guettait tant, pour quitter son refuge ? Tremblant de tous ses membres, il n'était plus du tout enclin à tenter l'aventure... Hélas, les détonations se rapprochaient, toujours plus angoissantes : pas le choix, il fallait fuir, et vite !

Une course à perdre haleine s'en est suivie. Zigzaguant entre les balles, la biche et son petit ont perdu tout repère, hormis celui de rester unis. À bout de forces, le faon a ressenti soudain une douleur atroce transpercer sa poitrine. Alors qu'il s'effondrait, sa mère s'est arrêtée pour revenir vers lui. Et tandis qu'il poussait son dernier soupir, elle s'est écroulée au sol, foudroyée à son tour.

Automne et hiver meurtriers

Voilà à quoi ressemble la vie dans nos campagnes... Tous les ans, dès l'ouverture de la chasse, des milliers de faons, biches, cerfs, chevrettes, brocards, daims, sont massacrés sans le moindre état d'âme. Et ils ne sont bien sûr pas les seules victimes. La France est le pays européen qui détient la plus longue liste d'espèces « chassables » : 87 ! Oiseaux rares ou d'élevage relâchés pour l'occasion, migrateurs de passage, sangliers, renards, blaireaux, lapins, lièvres, marmottes, chamois, isards, putois, martres, fouines, belettes, hermines, rats laveurs, chiens viverrins... Ils sont si nombreux, des millions, à périr par tous les moyens, même les plus cruels.

Des parents décimés ? Des bébés exécutés ou laissés orphelins ? Échafaudés dans des bureaux feutrés, les plans de « prélèvements » n'en ont cure. Pour les « gestionnaires de la nature », seuls comptent les chiffres, le nombre d'individus à abattre... Des quotas discutés avec les chasseurs, et bien souvent fixés par eux. Histoire de justifier les carnages, on parle de « développement durable des populations de gibier » visant à « concilier les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques ». Traduction concrète : droit de persé-



← La chasse aux cervidés est particulièrement cruelle. Blessés ou à bout de souffle, les animaux meurent rarement sur le coup. Incapables de fuir, ils sont achevés à bout portant.



cuter les jeunes comme les adultes, tout en épargnant quelques « spécimens » capables d'assurer le renouvellement suffisant des effectifs l'année suivante... À force de tirer sur tout ce qui bouge, il ne faudrait pas que les chasseurs se retrouvent privés de proies !

Durant six mois interminables, pris pour cibles ou non, tous les animaux sont paniqués. Leur existence est rythmée par le bruit des fusils, les aboiements des chiens, les hurlements de leurs « maîtres » et les meurtres en série. Des plaines aux massifs montagnards, des espaces boisés aux prairies champêtres, les chasseurs s'emparent du territoire pour y faire régner la terreur. Et partout, l'atmosphère s'empourpre du sang des innocents.

Prolongation toute l'année

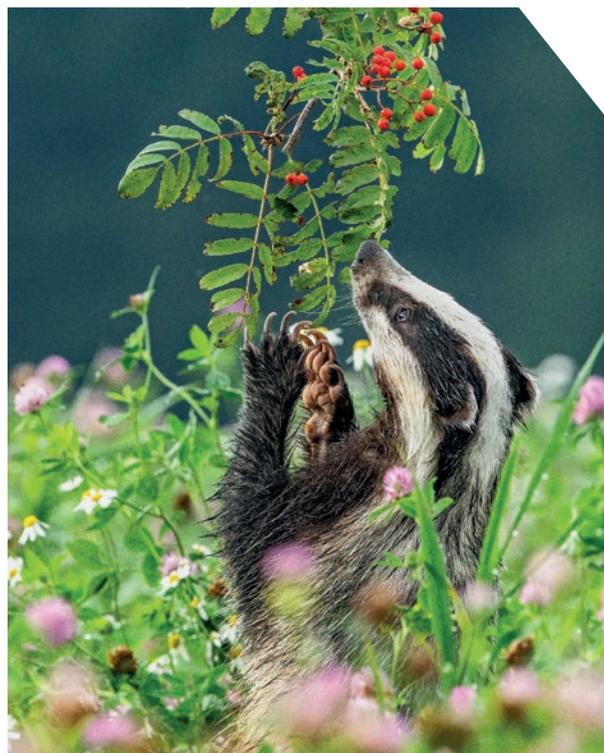
Nous ne cessons de les défendre. Y compris hors de la période de chasse officielle, puisque traquer et donner la mort est une passion telle chez certains qu'elle se pratique en toute saison. Ils n'hésitent pas à déclarer des espèces « nuisibles » afin de les harceler sans répit. Ainsi, notamment, des périodes complémentaires de vénerie sous terre sont autorisées à partir du 15 mai, permettant de s'acharner contre les blaireaux en pleine période de reproduction. Traqués jusqu'au fond de leur terrier durant des heures, les bébés n'ont aucune chance. Boucliers dérisoires face aux crocs des chiens et aux dents acérées des pinces métalliques, leurs parents ne peuvent les protéger et la famille entière finit en charpie. Nous attaquons ces

arrêtés avec une stratégie d'action systématique depuis que le Conseil d'État - à la suite de notre saisie et celle de nos partenaires associatifs - a confirmé l'an passé que la loi interdisait la mise à mort des nouveau-nés. Nous avons obtenu 30 suspensions sur 37 recours en 2023, et 13 victoires sur 20 recours engagés en 2024. Au total, plus de 8 000 blaireaux ont pu être sauvés !

Notre équipe dédiée se tient aussi constamment sur le qui-vive pour s'opposer aux battues administratives. Celles-ci peuvent viser tous les animaux, notamment les renards, dès lors qu'ils posent un éventuel problème (sécurité, dégâts agricoles, etc.). Or, bien souvent, aucune preuve n'est apportée contre eux. Pourtant, c'est là encore avec la complaisance des préfets qu'ils sont accusés de méfaits qu'ils n'ont pas commis dans le seul but de satisfaire les chasseurs impatients de dégainer.

Déjouer les basses manœuvres

Dénoncer ces pratiques n'est pas une sinécure. Nous nous y employons sans relâche en scrutant quotidiennement, dans chaque région, les arrêtés injustifiés pour les contester en justice. En janvier dernier, exemple parmi d'autres, le tribunal administratif de Dijon nous a donné raison et annulé huit battues administratives, y compris par des tirs de nuit, en écartant l'argument délirant des chasseurs selon lequel il fallait éliminer les renards pour éviter les attaques des faisans d'élevage relâchés en vue d'être tués ! En avril et juin, nous faisons également abroger ou suspendre deux arrêtés autorisant l'abattage de chiens errants en Aveyron et en Haute-Vienne. Et fin août, c'est dans les



Hautes-Pyrénées que nous sommes parvenus à suspendre un gigantesque massacre de renards (voir quatrième de couverture du magazine).

Ces luttes couronnées de succès ne font pas oublier l'ampleur de la tâche à accomplir ni les multiples difficultés auxquelles nous sommes confrontés. De nombreux dossiers nous prouvent que chasseurs et politiques travaillent main dans la main pour parvenir à leurs fins. Régulièrement, ils se passent de publications officielles, jouent la montre jusqu'à l'entrée en vigueur des battues afin d'empêcher nos recours suffisamment rapidement... Par conséquent, même si nous obtenons, dans le cadre des procédures d'urgence, une audience en quelques semaines, des milliers d'animaux sont tués entre-temps.



Cerfs, lapins,
blaireaux...
Les chasseurs
veulent des
cibles vivantes
pour assouvir
leur passion en
toute saison.





Loin de nous résigner, nous avons entrepris différentes actions contre ces stratégies aussi déloyales qu'illégales : l'une contre la préfecture des Pyrénées-Orientales particulièrement adepte de ces frauduleuses pratiques ; l'autre, nationale, devant le Conseil d'État, à la suite du refus opposé par la Première ministre à notre demande en 2023 d'imposer à tous les préfets un délai minimum entre la publication des arrêtés autorisant la mise à mort d'animaux

et leur application. Nous voulons croire que la plus haute juridiction administrative de France tranchera en notre faveur en garantissant notre droit constitutionnel à un recours effectif... et que, surtout, les dirigeants se plieront au verdict. Rien n'est moins sûr, tant nous sommes témoins de la propension des autorités à contourner la loi, voire, tout bonnement, s'en moquer.

Résister et lutter

Quoi qu'il advienne, nous restons prêts à en découdre et observons que la justice sait nous entendre. Certains tribunaux prennent des positions très fermes, à l'instar du tribunal administratif d'Orléans qui, le 20 juin dernier, a rendu cinq jugements annulant des périodes complémentaires de vénerie sous terre dans tous les départements de son ressort (Indre-et-Loire, Cher, Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher). Non seulement ces décisions nous encouragent, mais elles commencent à produire des effets durables : dans le Cher, après nos deux victoires coup sur coup, en suspension, le 16 mai 2024, puis en annulation le 20 juin, le préfet s'apprêtait malgré tout à adopter un nouvel arrêté pour autoriser le déterrage. Or, grâce à nos recours et aux décisions rendues par le tribunal administratif d'Orléans, il a finalement renoncé.

C'est donc avec élan et espoir que nous poursuivons le combat, aussi inéquitable soit-il face au lobby des chasseurs et leurs amis bien placés. Nos seules armes sont la patience et la ténacité. Mais elles sont efficaces. Nos troupes grossissent : à force de sensibilisation, public et médias nous rejoignent et les animaux comptent de plus en plus de soutiens. Gageons que le respect de la vie finira par triompher des passions morbides. •

POUR QUE LES OISEAUX VIVENT

Symboles mêmes de la liberté, les oiseaux en sont fâcheusement privés dans notre pays. Même ceux en mauvais état de conservation sont régulièrement pourchassés. Nous nous tenons à leurs côtés. En 2023, One Voice a attaqué les arrêtés autorisant la mise à mort de galliformes de montagne, classés quasi menacés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Si ces actions ont été malheureusement rejetées dans les Pyrénées, elles se sont soldées par de nombreuses victoires dans les Alpes, où nous avons pu sauver 1000 oiseaux. En 2024, nous allons continuer la bataille partout où ce sera possible, en engageant des procédures pour les espèces en danger de même nature que celle que nous avons mise en place pour les tourterelles des bois il y a quelques années. À l'époque, le Conseil d'État nous avait donné raison, et avait imposé au gouvernement de mettre en place un moratoire sur leur chasse. Depuis, celui-ci est reconduit tous les ans.



Nichée de lagopèdes alpins



AU CHEVET DES CHEVAUX

Battus pour la simple raison qu'ils ne se montraient pas coopératifs, Divine et Casimir ont été grièvement blessés par un gérant d'écurie. Pour eux comme pour les autres chevaux victimes de violences, nous réclamons justice.

Mélissa Saule

Divine n'a pas vu venir les coups. Ce jour-là, attachée, sommée de ne pas bouger, la ponette baie au doux regard était stressée. Ces entraves contre nature la plongeaient dans l'angoisse. À ses côtés, soumis au même régime, son compagnon Casimir, un cheval de trait alezan, était lui aussi terrifié. Ni l'un ni l'autre ne voulaient confier leurs pieds à un gérant d'écurie de la Manche, chargé de parer leurs sabots. Plutôt que de les rassurer, l'homme s'est violemment emporté. Armé d'une lime en métal, il s'est acharné à plusieurs reprises sur la croupe de Divine et sur la tête et les naseaux de Casimir. Pétrifiés, incapables de fuir leur bourreau, les deux chevaux ont été grièvement blessés.

Ces faits cruels se sont déroulés en décembre 2023. À l'époque, nous avons porté plainte pour « mauvais traitements envers un animal placé sous sa garde par l'exploitant ». Le temps de la justice est long. Mais notre plainte a été entendue et le gérant de cette écurie sera jugé le 19 novembre prochain au tribunal judiciaire de Coutances.

Pour Happy et Flash Back

Le sort d'Happy et Flash Back, les deux poneys violentés par la directrice d'un centre équestre du Var, demeure quant à lui en suspens. Pour eux, nous avons porté plainte auprès du procureur de Draguignan et demandé leur saisie afin de les mettre à l'abri. Mais malgré les vidéos qui montrent sans équivoque les coups reçus - parfois même alors que des enfants les chevauchaient, au risque de chuter -, malgré les témoignages accablants de parents sur la brutalité quotidienne de la propriétaire du centre, cette plainte a été classée sans suite au motif qu'elle n'était « pas assez caractérisée ». Le tribunal judiciaire de Draguignan ne s'est même pas donné la peine de nous en informer : il a fallu le relancer pour prendre connaissance de cette décision. Notre détermination reste la même. Pas

question de laisser Happy et Flash Back sous le joug de leur tortionnaire. La procédure est relancée.

Obtenir le statut d'animal familial

Ces terribles cas de maltraitance révèlent combien les chevaux sont victimes de leur nature profondément bienveillante et craintive. Animaux ultrasensibles et empathiques, ils entretiennent une complicité extraordinaire avec les humains. Mais nombre de nos congénères en abusent. Au lieu de leur offrir de grands espaces pour se mouvoir en liberté, on les confine le plus souvent dans des box étriqués dont ils ne sortent que pour travailler. Ces vies de soumission, conditionnées par le dressage et la cravache, sont insupportables et s'achèvent souvent à l'abattoir après des années de dévouement. Alors que la loi considère encore les chevaux comme de simples biens, au même titre qu'un quelconque objet, nous sommes fermement mobilisés pour la faire évoluer. Une réforme s'impose : nos fidèles compagnons doivent bénéficier du statut d'animal familial, comme les chiens et les chats. Cette protection évitera qu'ils soient vendus pour être abattus en France ou à l'étranger et permettra de renforcer les condamnations de leurs tortionnaires. •



← Pour Happy, nous avons relancé une procédure judiciaire.



ANIMAUX EXPÉRIMENTÉS : LES LABORATOIRES SOMMÉS DE RENDRE DES COMPTES

Des souris paniquées soumises à la nage forcée, des lémuriers tués, des cochons d'Inde mutilés... Les souffrances endurées dans les laboratoires sont dissimulées aux yeux du grand public. Mais notre ténacité paie : la justice ordonne qu'ils fassent preuve de transparence. Marion Henriët

Entre l'opacité des protocoles et la collusion entre les comités d'éthique et les laboratoires, le travail acharné pour dénoncer le supplice des animaux expérimentés est l'un de nos combats les plus complexes. La forteresse est bien gardée et bénéficie en plus des approbations quasi systématiques du ministère de la Recherche pour des projets aussi cruels qu'inutiles, comme les tests de nage forcée. Car ces expériences au cours desquelles rats et souris sont plongés dans un bocal d'eau sans savoir s'ils survivront, se passent, bien sûr, loin des regards. Depuis deux ans déjà, nous nous battons sans relâche pour qu'elles cessent. Pétitions, courriers au ministère et aux laboratoires... Jusque-là, obtenir des informations précises – pourtant censées être publiques – semblait mission impossible.

Face à ces refus, nous avons saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et la justice. À force de

patience et de persévérance, le 12 avril dernier, le tribunal administratif de Paris a fini par condamner l'Inserm à nous envoyer les vidéos de nage forcée réalisées par le Neurocentre Magendie de Bordeaux. Cette victoire judiciaire nous permet de dévoiler au grand jour la terreur ressentie par les animaux. Terreur que les laborantins et l'État font tout pour cacher aux citoyens.

En outre, informés des nombreux dysfonctionnements de cet institut national (inondations, températures tropicales, problèmes de sécurité incendie), nous avons immédiatement exigé une inspection.

Pour les cochons d'Inde...

Récemment, la justice nous a également donné raison à deux reprises. Le 16 mai dernier, nous étions au tribunal administratif de Paris pour 94 cochons d'Inde destinés à subir des injections avant d'avoir la nuque brisée. But affiché : prélever leurs poumons et produire des traitements soi-disant homéopathiques. Nous avons aussitôt demandé à en savoir plus. Encore une fois, le ministère s'était opposé à la transmission des documents. Encore une fois, les juges se sont positionnés en faveur de la transparence.

... et les microcèbes mignons

Deux semaines plus tard, après des années de lutte pour les microcèbes mignons utilisés par centaines à Brunoy dans l'Essonne par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le tribunal administratif de Versailles a enjoint à la préfecture de communiquer les documents que nous demandions. Rapports d'inspection rédigés entre 2014 et 2021, évaluations éthiques et rétrospectives faites depuis 2013, données concernant les conditions de détention, les expériences menées et leur gravité réelle...



Ces victoires dans les tribunaux face au puissant lobby de l'expérimentation animale vont nous permettre de mettre en lumière les sévices infligés aux microcèbes mignons, de continuer à faire pression pour que leur calvaire prenne fin ! Et avec eux, celui de tous les animaux victimes d'expériences : rongeurs, lapins, primates, chiens, etc. Votre engagement à nos côtés est essentiel et nous vous en remercions ! Il nous donne la force de persévérer face à la chape de silence qui entoure ces pratiques et aux obstacles qu'on nous oppose. •

PEPA ET KAYLIE, DEUX PETITES CHIENNES EN SURSIS



Pepa, qui n'a pas encore un an, et son amie Kaylie, 7 ans, vivaient dans la terreur des coups. Malgré la violence quotidienne, le parquet a exigé qu'elles soient rendues à leur bourreau. Nous avons donné l'alerte et assigné le coupable au tribunal le 3 septembre. Mélissa Saule

↑ Muriel, Cyril, Olympe : les militants ont médiatisé à grand bruit les cruautés subies par les petites chiennes.

À gée de quelques mois, Pepa est curieuse. Elle explore son environnement et ne fait pas encore bien la différence entre ce qu'elle a le droit de faire ou pas. Qui l'a guidée avec bienveillance pour apprendre ? Personne. Au printemps dernier – était-ce par ennui ? –, Pepa a grignoté des fils électriques. Pour cette banale sottise domestique, elle a payé très cher. L'homme de la maison l'a brutalement saisie, amenée dans le jardin et rouée de coups avec une barre de fer. Selon le témoignage des voisins, ces violences sont fréquentes, mais cette fois, l'un d'entre eux a courageusement filmé la scène et alerté les forces de l'ordre. Les gendarmes de la brigade de Calvisson dans le Gard sont intervenus, ont récupéré Pepa et son amie Kaylie, également maltraitée, les ont placées à la SPA de Nîmes et ont lancé une enquête.

Une décision aveugle, incompréhensible

Lors de l'examen médical, le vétérinaire a constaté de nombreuses lésions sur les deux chiennes. Il a aussi souligné un comportement anormal de crainte et de soumission face aux gestes brusques. Pourtant, un mois plus tard, le parquet prenait une décision insensée et ordonnait leur restitution. Peu importe que les petites renouent avec la peur. Peu importe l'avis du vétérinaire qui avait stipulé : « Je déconseillerai fortement de les réintroduire dans cet environnement ». Les chiennes devaient réintégrer le domicile de leur bourreau. En réalité, Pepa et Kaylie ne lui « appartiennent » pas. Leurs papiers sont au nom de sa compagne, et c'est sur ce motif purement administratif que le parquet a tranché. Car oui, en France, le droit de propriété prime sur celui de la protection. Encore une fois, les animaux restent traités comme de simples objets.

Nous avons appris très tardivement l'affaire de Pepa et Kaylie. Il a fallu faire vite pour les défendre, déposer

plainte, diffuser les images choquantes du supplice de Pepa, contacter la presse et organiser une manifestation devant le tribunal de Nîmes. Notre mobilisation a été entendue : les petites ont bénéficié d'un répit.

Maltraitance animale et violence domestique

C'est une certitude : quand la violence s'abat sur les animaux, elle frappe souvent aussi les humains les plus vulnérables. Dans la famille de Pepa et Kaylie, leur « propriétaire » est soit sous l'emprise de son compagnon, soit sa complice. Sinon, comment expliquer qu'elle se batte pour remettre ses chiennes aux mains de leur tortionnaire ? Les liens entre maltraitance animale et violences domestiques sont établis et parfaitement compris dans de nombreux pays. Visiblement pas chez nous. Par ailleurs, les faits qualifiés au départ d'actes de cruauté ont été requalifiés sans aucune raison valable et contre l'expertise du vétérinaire en « mauvais traitements ».

Le procès s'est déroulé le 3 septembre. Le prévenu n'a manifesté aucun remords pour son geste qu'il a qualifié d'éducatif. Une vision effrayante. À l'heure où nous écrivons ces lignes, la décision n'est pas tombée. Quelle qu'elle soit, nous continuerons à nous battre et vous tiendrons informés. •

UNE FORTE MOBILISATION

Pepa et Kaylie méritent un foyer sécurisant. Pour porter la voix des deux petites chiennes, nos militants se sont rassemblés en urgence le 23 juillet devant le tribunal de Nîmes. Ensemble, ils ont manifesté et demandé à la justice de les placer à l'abri.



LOUPS : L'APPEL À TUER QUI NE PASSE PAS

Braconnage, empoisonnement, traque sans pitié... Victime des lobbies agricole et cynégétique, le peuple des loups se trouve confronté à une violence aveugle, irrationnelle. Dans ce combat inégal, nous sommes à ses côtés. *Mélissa Saule*

« 1 000 euros pour qui ramènera un loup mort ». Cet appel de haine, émis par la Coordination rurale de Haute-Vienne (CR87), a été publié en France, cet été. Face à cette brutalité affichée, nous avons immédiatement mis en demeure le syndicat agricole pour qu'il retire cette annonce criminelle et lui rappeler les sanctions encourues. Nous avons également alerté la préfecture pour qu'elle prenne position et ne laisse pas bafouer impunément la loi sur son territoire.

Une limite franchie...

Habitée des actions violentes, la Coordination rurale a tenté plusieurs fois de faire taire nos militants. Avec ce message, le syndicat a franchi une limite supplémentaire, mais nous ne nous laissons pas intimider. Défendre le peuple majestueux des loups est gravé dans notre ADN : si l'un de ses membres est tué illégalement, nous irons en justice. Et si les groupes armés de la CR87 promettent 1 000 euros pour chaque cadavre, la loi est claire : elle prévoit jusqu'à trois ans de prison et 150 000 euros d'amende.

... alimentée par un sentiment de toute-puissance

Pourtant, si les lobbies agricoles se sentent autorisés à balayer les textes légaux d'un revers de manche et envoyer leurs mercenaires abattre des loups contre de l'argent et au mépris de la biodiversité, c'est bien parce qu'ils se sentent en position de force. Car dans notre pays, les loups ont beau être officiellement protégés, ils sont constamment persécutés. Au 26 juillet, 81 d'entre eux avaient déjà

succombé à des tirs légaux au motif de préserver un système agricole intensif qui détruit notre environnement. Ainsi, en Saône-et-Loire, tous les loups ont été abattus les uns après les autres. Le dernier encore présent dans le département a été traqué pendant des jours et blessé par balle le 4 décembre 2023. Handicapé, incapable de se nourrir correctement, il survit comme il peut. La brigade loup de la préfecture et les éleveurs qui refusent les mesures de protection des troupeaux veulent sa peau. Il est en sursis. Pour le sauver, nous avons demandé qu'il nous soit confié et puisse rejoindre notre sanctuaire en Italie. Le préfet étudie cette proposition.

Capables de tout

En France, les ennemis des loups sont capables de tout. En mars 2022, un éleveur de la Drôme – qui avait infiltré le réseau loup/lynx piloté par l'Office français de la biodiversité –, aidé par quatre complices, avait empoisonné un morceau de viande avec un pesticide extrêmement dangereux interdit depuis 2008. Un loup s'était fait piéger par cet appât mortel. Il a subi une lente agonie, comme en témoignent les traces de « pédalage » retrouvées près de son corps, avant de trépasser. Son cadavre, placé dans un congélateur puis enterré, n'a pas été retrouvé. Des promeneurs l'avaient photographié avant sa disparition : sans cela, son calvaire n'aurait jamais été révélé.

Le jour du procès, le 10 septembre dernier, nous étions au tribunal de Valence pour défendre les loups. De nombreux journalistes et une équipe d'Envoyé Spécial étaient présents pour en rendre compte. À l'heure où nous mettons sous presse, le délibéré n'a pas encore été rendu. •

AGISSONS ENSEMBLE!

Animaux captifs, traqués, expérimentés, abandonnés... Cet été, nos militants ont soulevé des montagnes dans les petites et grandes villes de France pour dénoncer leur sort. Leur objectif ? Rallier le public à leur protection. Elle est plus que jamais nécessaire. MéliSSa Saule et Corinne Bouvot

#CIRQUESSANSANIMAUX #STOPDELPHINARIUM

13 et 14 juillet

Pour tous les captifs, ceux dont la dignité est chaque jour bafouée dans les cages des cirques ou les bassins des delphinariums, 12 villes ont répondu à l'appel national de One Voice. Partout, les militants ont reçu un soutien unanime et récolté de nombreuses signatures. À Antibes, ils étaient aussi une centaine le 13 juillet devant le parc Marineland à demander une autre vie pour Wikie et Keijo.



POUR TOTO, LE SANGLIER

25 juillet

À la veille de la décision de la Cour d'appel de Douai chargée de se prononcer sur le sort de Toto le sanglier qui risquait d'être tué, les militants de la Somme ont organisé une action de dernière minute en face de la fourrière d'Arras (62) pour le soutenir. De nombreux médias étaient présents et ont relayé cette action. Elle a été couronnée de succès : Toto a eu la vie sauve.

MOBILISÉS POUR LES PIGEONS

27 juillet

À l'occasion de la Journée mondiale pour la défense des animaux liminaires, et en soutien à l'association PAZ, les antennes One Voice des Alpes-Maritimes et de Corrèze se sont mobilisées pour sensibiliser le public aux méthodes cruelles employées pour réguler les pigeons. Les militants ont interpellé la mairie d'Antibes sur ces pratiques alors qu'il existe des solutions éthiques et efficaces, comme les pigeonniers et le maïs contraceptifs.



6 août

Lors du marché nocturne estival très fréquenté, nos militants ont tenu un stand magnifique à Marcilhac-sur-Célé (46). Ils ont pu ainsi sensibiliser le public aux ravages de la chasse.

#STOPDELPHINARIUM

10 août

Ils étaient des milliers devant le Marineland d'Antibes à répondre à l'appel de One Voice pour Wikie, Keijo et l'ensemble des captifs des delphinariums. À nos côtés, des militants de 37 pays, l'eurodéputée sortante Caroline Roose (EELV-Les Verts) et l'artiste Res Turner ont donné de la voix. Prises de parole, présentations pédagogiques pour le jeune public, hommage à tous les animaux morts dans les lieux de captivité, minute de silence pour Moana et Inouk décédés dans les bassins de Marineland... Cette journée a aussi permis d'évoquer Morgan, détenue à Loro Parque en Espagne (Tenerife), et Kshamenk, qui tourne en rond dans son bassin en Argentine.



#STOPCORRIDA

17 août

Lors de la fêria 2024 de Béziers, 150 militants de One Voice ont répondu à l'appel du Colbac (Comité de liaison biterrois pour l'abolition de la corrida) pour dénoncer les tortures commises au nom des traditions taurines. Ensemble, ils ont défilé dans le centre-ville et devant la mairie et demandé l'abolition définitive des corridas en France et la fermeture des écoles taurines... alors que dans les arènes, les taureaux enduraient les coups de pique des toréros.



#EXPERIMENTATION ANIMALE

29 août

Ce printemps, une enquête particulièrement difficile réalisée par One Voice et Camp Beagle Gannat a révélé les souffrances de centaines de porcelets. Depuis des années, les petits sont élevés dans des conditions épouvantables dans une ferme du Puy-de-Dôme et vendus au Centre International de Chirurgie Endoscopique (voir Noé n° 110) pour être expérimentés par des chirurgiens au nom de la formation continue alors qu'existent des méthodes alternatives. Pour alerter le public sur ce scandale, les militants du département ont organisé un happening choc devant le CICE. Sur place, un camion LED diffusait les images de cette investigation, pendant que les militants brandissaient des pancartes et interpellaient les automobilistes. Cette action a été très largement relayée par les médias.

À Clermont-Ferrand



SOUTIEN À PAUL WATSON

4 septembre

Lors du rassemblement organisé à Paris pour le capitaine Paul Watson, ardent défenseur des baleines, emprisonné au Groenland et menacé d'extradition vers le Japon, la référente locale de l'antenne parisienne de One Voice a lu un texte émouvant au nom de l'association et de sa présidente Muriel Arnal. « Depuis des jours, Paul croupit derrière les barreaux et pendant ce temps, les baleiniers japonais font couler le sang rouge de ces déesses des mers [...]. L'indignation face à ce qui se passe est planétaire », a-t-elle notamment souligné. One Voice s'associe à toutes les voix qui s'élèvent pour demander la libération de Paul Watson, la fin des poursuites contre lui et l'arrêt de cette chasse illégale et abjecte.



UNIS POUR LES CHIENS

Septembre

Exploités par les chasseurs pour traquer des animaux, expérimentés dans les laboratoires, soumis à des dressages violents dans certains clubs canins, traités comme de vulgaires marchandises dans les « animaleries-salons », les chiens sont victimes de négligences, d'abus, d'abandon ou de trafic. Pour dénoncer ces injustices, One Voice a organisé une vaste mobilisation nationale. Douze villes de France ont présenté des stands d'information tout au long du mois de septembre et nos militants ont reçu un très bon accueil du public.



JOURNÉE MONDIALE POUR LA FIN DU SPÉCISME

31 août

À Nice, 25 militants du Gard et de l'Hérault ainsi que des Alpes-Maritimes et du Var sont venus manifester aux côtés d'autres associations pour dénoncer la discrimination dont sont victimes les animaux et apporter leur soutien à cet événement international. Lors de cette journée, ils ont mis en avant les combats de One Voice contre la chasse, la captivité des animaux sauvages, l'expérimentation animale, l'errance féline, la corrida...



RENARDS :

LES CHASSEURS N'AURONT PAS LEUR PEAU

Cet été, les villages de Peyrouse et de Saint-Pé-sur-Bigorre dans les Hautes-Pyrénées ont failli être le décor d'une terrible tragédie. Faut-il que nos montagnes deviennent le tombeau des renards ? C'est en tout cas ce qu'avait prévu le préfet du département, avant que nous parvenions à déjouer ce plan sinistre.

Sous prétexte que les goupils pourraient causer des dégâts dans les basses-cours, le représentant de l'État a autorisé une battue de plus de trois semaines, entre le 6 et le 31 août. Dans notre pays, les animaux sauvages se meurent, mais les massacrer sur un simple soupçon reste un sport national. Preuve de cet acharnement, l'arrêté autorisait tous les moyens pour tuer, même ceux interdits par la loi : déterrer les petits avec des pinces, piéger les parents avec des lacets qui leur brisent le cou et les pattes, tirer à bout portant sur ceux qui tentent de survivre... Les chasseurs allaient s'en donner à cœur joie. Mais nous étions en embuscade, avec une procédure lancée en urgence.

Le 19 août à 9 heures, nous étions au tribunal administratif de Pau. Les juges ont entendu le cri muet des renards. Ils ont suspendu cet arrêté aussi scandaleux qu'illégal. Avec effet immédiat.

ONE-VOICE.FR

 @onevoiceanimal

 @onevoiceanimal

 @onevoiceanimal

 One Voice